

> Texte action du bureau national du 12 mai 2011

Pour l'enseignement professionnel public, ne lâchons rien !

L'Enseignement Professionnel Public est attaqué, dévalorisé et sacrifié sur l'autel d'une politique libérale qui privilégie quelques grosses fortunes, fait payer le reste de la population et accroît l'injustice fiscale et sociale. Aujourd'hui, dans la France du « président des riches », 7,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, lorsque de 2004 à 2008 le nombre de personnes déclarant plus de 500000 euros de revenu annuels aux impôts a progressé de 84 %.

À présent, par la voix de son ministre des affaires européennes Laurent Wauquiez, le gouvernement veut s'en prendre aux plus pauvres. En proposant de plafonner à 75% du SMIC les aides sociales et de faire travailler les bénéficiaires du RSA 5 heures par semaine, c'est encore une fois à la population, cette fois-ci la plus précarisée, qu'il veut faire payer la crise. En dépit des besoins urgents en matière de pouvoir d'achat, de salaires, de minima sociaux et de l'accroissement des inégalités, le gouvernement maintient sa politique d'austérité. Pourtant de l'argent, il y en a dans les caisses du patronat : en 2010, les profits des entreprises du CAC 40 ont doublé pour arriver à 83 milliards d'euros.

La traduction budgétaire de cette politique se concrétise aussi par des économies à tout prix menées sur le dos des usagers et des personnels. En lycée professionnel, la généralisation du bac pro 3 ans a fait perdre une année de formation aux élèves qui

préparent ce diplôme. Elle a également aggravé le nombre de sorties sans diplômes. Par ailleurs, les personnels ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de 9 % depuis 2002.

Le train des mauvaises réformes est lancé à pleine allure

La circulaire de rentrée, confirme les orientations du MEN en matière de politiques éducatives. Elle réaffirme les choix nuisibles du gouvernement pour les élèves et pour les personnels, choix régulièrement dénoncés par le SNUEP-FSU. Comme le montre les dernières enquêtes. L'école n'est pas en mesure seule (et ne l'a jamais été) de permettre à la société de surmonter l'inégalité sociale. Malgré cela, le gouvernement poursuit ses politiques rétrogrades en axant ses priorités sur l'obtention, par chaque élève d'un socle commun trop peu ambitieux et sans réels moyens et en abandonnant toute volonté de démocratisation du lycée et de réussite de tous les élèves.

ARF et régionalisation de l'enseignement pro

À moins d'un an de l'élection présidentielle, différentes visions de l'enseignement professionnel commencent à se faire jour sur la place publique. L'Association des Régions de France (ARF) a présenté à la presse son projet d'« acte III de la décentralisation » dans lequel l'association souhaite de nouvelles compétences, notamment « un grand service public de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle » et donc la

responsabilité pleine et entière de la carte des formations initiales professionnelles à la place des autorités académiques. Les Contrats Plans Régionaux de Développement des Formations Professionnelles sont actuellement en train d'être définis pour être signés au 1^{er} juin, normalement, entre l'Etat et les Régions : ils font apparaître des situations très différentes d'une région à l'autre. L'autonomie régionale n'est pas forcément un gage de respect d'égalité entre les territoires.

Le SNUEP-FSU exprime son désaccord avec un tel projet au moment où le service public de la formation est percuté par les actuelles politiques de l'Etat : RGPP, démantèlement du service public d'éducation et d'orientation.

Ainsi, le SNUEP-FSU s'oppose à toute nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités territoriales se sont aggravées et qu'aucun mécanisme de péréquation financière digne de ce nom n'a été mise en place.

Le SNUEP-FSU considère que les formations professionnelles initiales, comme les formations générales et technologiques, doivent rester de la responsabilité de l'Etat ainsi que ce qui concerne l'orientation des lycéens. Elle s'opposera à cette régionalisation de la formation professionnelle initiale et de l'orientation.

Dans ce cadre, elle propose de lancer un appel (cf. projet d'appel) à l'ensemble des organisations syndicales, organisations lycéennes, parents d'élèves... pour la défense de

SOMMAIRE du SNUEP Infos 165

- Pour l'enseignement professionnel public, ne lâchons rien ! PP.1-3
- Lu au BO P.3
- Au conseil supérieur de l'éducation, relance de l'apprentissage : deux textes rejetés P.4
- Appel pour les lycéens professionnels : les lycéens de la voie professionnelle n'ont pas à être les laissés pour compte de l'éducation P.5
- Concours 2012 P.6

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

l'enseignement professionnel public et laïque, sous statut scolaire.

Salaires

Accroissement des tâches, dégradation des conditions de travail... chacun peut mesurer au quotidien les mutations d'un métier de plus en plus difficile. Malheureusement, cela s'accompagne d'un abaissement progressif de nos salaires, et malgré une inflation supérieure à 1,8 % sur un an, le gouvernement refuse toute augmentation du point d'indice : en 2011, il subira une augmentation de... 0 %. Selon le discours mensonger du gouvernement, les fonctionnaires auraient gagné 10 % de pouvoir d'achat depuis 2007. Les PLP et CPE apprécieraient bien une telle revalorisation quand sur la période 2001-2010, l'indice de rémunération a reculé de 9,2% !!!

Alors qu'avec la généralisation du Bac Pro 3 ans, la charge de travail des PLP a augmenté et que leurs conditions de travail se sont fortement dégradées, nous en sommes aujourd'hui réduits à « *travailler plus pour ne pas gagner moins* »... Avec la réforme des retraites et l'augmentation progressive d'ici 2018 des cotisations retraites de 7,85 % à 10,55 % : cela revient à terme à perdre 1/30e par mois.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU s'associe pleinement à la journée d'action du 31 mai et appelle l'ensemble des collègues à signer et à faire signer la pétition « oui à l'augmentation des salaires dans la fonction publique » en ligne sur le site du snuep-fsu (snuep.com).

Journée d'action du 31 mai

Le SNUEP-FSU regrette que l'interfédérale de la Fonction Publique n'ait pas appelé clairement à la grève. Malgré les examens qui commencent dans nos établissements, le SNUEP-FSU participera activement à l'ensemble des actions qui seront décidées localement dans un cadre intersyndical le plus large possible.

Précarité

Malgré les plans successifs de « résorption de la précarité », celle-ci ne cesse de se reconstituer dans la Fonction Publique. Ce sont actuellement près de 873 000 non-

titulaires qui exercent dans les fonctions publiques d'Etat, hospitalière et territoriale. Dans le contexte actuel de suppressions massives de postes, d'attaques sans précédents contre les statuts et les services publics, le ministre Tron a proposé à la signature après négociation avec toutes les organisations syndicales de la fonction publique un protocole d'accord sur les non-titulaires.

Celui-ci prévoit, sur une durée de 4 ans, la titularisation de 40 à 50 000 non-titulaires (environ 5 %), ce qui est très loin de notre revendication d'un plan de titularisation rapide. En proposant la cdi-sation de 100 000 précaires, le gouvernement ne cherche pas à titulariser les précaires, mais à enclencher une déréglementation du statut par le biais de la cdi-sation, en imposant le contrat dans la FP contre le statut.

Avec 16 000 suppressions de postes dans l'EN, peut-on vraiment croire que des postes vont être créés pour les non-titulaires ? Dans le BO du 12 mai 2011, on apprend la fermeture du concours interne PLP vente à la session 2012, discipline qui recrute massivement des enseignants non-titulaires, ce qui confirme bien le marché du dupes qu'on nous propose.

Néanmoins, le protocole étant signé par les autres organisations syndicales, le SNUEP-FSU continuera les luttes afin d'obtenir des avancées significatives pour les non-titulaires. Il revendique le droit à continuer à discuter avec le ministère de l'Éducation Nationale comme toutes les organisations représentatives qu'elles aient ou non signé le protocole.

Le SNUEP entend faire entendre sa voix et continuera à porter ses mandats d'un plan de titularisation rapide, qui passe par l'ouverture de tous les concours et l'augmentation massive des postes qui y seront offerts, à travers un plan pluriannuel de recrutement de PLP et CPE à la hauteur des besoins.

Même si la cdi-sation peut sembler rassurante pour les collègues précaires concernés, on ne peut s'en

satisfaire puisqu'elle se fait au détriment même du principe de la Fonction Publique : les emplois sont occupés par des personnels statutaires ; la cdi-sation n'est pas une garantie contre le chômage.

Pour amplifier le rapport de force et peser dans les débats, la mobilisation doit continuer et s'amplifier. Le SNUEP y prendra toute sa place.

Epreuve de contrôle - CCF

Lors de son récent congrès, le SNUEP-FSU a réaffirmé son opposition au dispositif du CCF : celui-ci ne garantit pas, entre autre, une équité entre tous les élèves sur tout le territoire, il dégrade les conditions de travail des collègues et alourdit les charges administratives aux dépens des activités pédagogiques. La généralisation du Bac Pro 3 ans et son corollaire - la suppression de la véritable formation BEP - en sont une preuve tangible. En effet, la certification BEP implique une généralisation des CCF dans toutes les disciplines, hormis une (en lettres-histoire). Cette généralisation suppose, pour les enseignant-es :

- du temps à dégager pour préparer et évaluer chaque élève d'une part,
- et un glissement des responsabilités d'autre part.

Le SNUEP-FSU s'oppose au dispositif du CCF et revendique le retour aux épreuves terminales ponctuelles ainsi qu'une véritable formation BEP en deux ans.

Le SNUEP-FSU organisera une journée d'action pour dénoncer les modalités d'évaluation dans l'enseignement pro (CCF et épreuve de rattrapage). Il déposera un préavis de grève pour couvrir les collègues qui boycotteront les épreuves de rattrapage et lancera un appel le plus large possible sur la question de l'évaluation. Cette journée d'action se déroulera juste avant le début de épreuves écrites de Bac Pro et elle aura pour objectif d'alerter l'opinion publique, notamment les parents et les élèves, sur les dangers des CCF... et de mobiliser les collègues autour de la question de l'évaluation.

Le SNUEP-FSU contactera l'intersyndicale de l'EP pour proposer cette journée d'action aux autres OS

et pour définir ensemble les modalités d'actions.

Entrée dans le métier

Des inspecteurs au président de la République en passant par la DGRH, tout le monde s'accorde à dénoncer les insuffisances de la formation des enseignants, ce que le SNUEP-FSU avait fait dès la sortie des textes, en demandant leur retrait et une remise à plat pour une réelle réforme de enseignants, prenant notamment en compte les spécificités des disciplines enseignées en Enseignement Professionnel. Au lieu de cela le MEN ne préconise que de « prolonger les efforts consentis à la rentrée 2010 », ce qui paraît bien léger au regard des énormes difficultés auxquelles ont été confrontés les différents stagiaires. Les seuls objectifs des autorités académiques ont consisté à augmenter le service de ces stagiaires pour économiser des postes, même si des dispositifs de « replâtrage » ou « d'assouplissement » ont été accordés ici ou là. Le principe des stages d'accueil, pendant les vacances juste avant la rentrée, est reconduit, alors que tous les stagiaires ont dénoncé leur caractère inopérant, surtout dans les disciplines générales et techniques de l'enseignement professionnel pour lesquelles les formations ne sont pas ou peu mises en place.

Les 3 jours sur la tenue de classe sont reconduits alors que les stagiaires comme les tuteurs ont dénoncé leur caractère tardif : Ces formations

seraient nécessaires dès la prise en charge des classes.

Les demandes du SNUEP-FSU en matière de formation ne seront pas davantage exaucées par les deux « recettes miracle » du MEN : « la formation à distance via Internet » qui n'a jamais remplacé une formation de qualité, et « les masters en alternance pour les étudiants » (par exemple à Versailles) qui proposeraient de partager le temps consacré à la formation, une partie se faisant dans le cadre d'activités de vacataire, de contractuel ou d'assistant d'éducation ; C'est justement ce que rejette le SNUEP dans le cadre de l'apprentissage !!! Cette proposition prouve l'échec des stages rémunérés en Master qui ne permettent pas de compenser les besoins financiers liés à l'allongement des études pour devenir enseignant.

La formation continue se résumera au DIF qui se déroulera sur les vacances.

La rentrée 2011 s'annonce pire encore que les précédentes :

- des effectifs de classes en augmentation et trop importants
- des horaires insuffisants en Bac Pro : dans les académies, beaucoup d'heures sont manquantes
- le développement de l'apprentissage au détriment de la voie scolaire
- des centaines de postes de PLP supprimés avant la grande érosion de 2012
- des postes de remplaçant-es encore en diminution et insuffisants...

Le SNUEP-FSU appelle les militant-es à se saisir de l'action fédérale des 500 débats, pour porter la question de l'enseignement professionnel partout sur le territoire. Elle appelle l'ensemble des responsables à interpeller les politiques sur les questions de l'apprentissage, de la décentralisation et de la place de l'enseignement professionnel dans le système éducatif.

Pour le SNUEP-FSU, il semble indispensable de commencer à remobiliser les personnels sur ces questions notamment dans la perspective une journée d'action avec appel à la grève fin septembre, début octobre 2011...

Le IV^{ème} congrès National du SNUEP-FSU s'est donc tenu dans un contexte politique difficile. Mais la richesse des débats de ce congrès confirme que les militant-es du SNUEP-FSU ne considèrent pas la situation actuelle comme définitive. Les mandats de notre syndicat témoignent que d'autres choix sont possibles. Le SNUEP-FSU les portera avec force auprès des PLP et CPE lors des élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011.

Pour l'enseignement professionnel public, ne lâchons rien !

> LU AU BULLETIN OFFICIEL

Au BO n°20 du 19 mai 2011

Brevet d'études professionnelles « Industries graphiques » : création et modalités de délivrance (arrêté du 7-4-2011 - J.O. du 22-4-2011)

Brevet des métiers d'art « Souffleur de verre » : création et conditions de délivrance (arrêté du 5-4-2011 - J.O. du 23-4-2011)

Baccalauréat professionnel « Agencement de l'espace architectural » : création et conditions de délivrance (arrêté du 7-4-2011 - J.O. du 22-4-2011)

Enseignants et personnels d'éducation stagiaires - Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires (circulaire n°2011-073 du 31-3-2011).
Retrouvez la fiche syndicale Lauréats concours du SNUEP-FSU sur snupep.com

Au BO n°19 du 12 mai 2011

Brevet des métiers d'art « Verrier décorateur » : création et conditions de délivrance (arrêté du 5-4-2011 - J.O. du 23-4-2011)

Concours de recrutement - Personnels enseignants des premier et second degrés, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation-psychologues - session 2012 (note de service n°2011-070 du 29-4-2011)

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !



RELANCE DE L'APPRENTISSAGE : DEUX TEXTES REJETÉS

Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 12 Mai 2011 a examiné deux textes présentés par le Ministère du travail visant à favoriser le développement de l'apprentissage. L'un d'entre eux consistait à modifier la part de la taxe d'apprentissage revenant à l'apprentissage patronal, l'autre visait à assouplir les conditions pour la désignation des maîtres d'apprentissage.

Le premier texte a été repoussé à l'unanimité par le CSE, l'autre par 45 voix contre et une voix pour. Mais comme d'habitude, le CSE étant consultatif, ces deux textes seront imposés par le Ministère et l'État. Un très bel exemple de démocratie !

1. Texte sur la répartition de la taxe d'apprentissage

Ce texte vise à dégager une marge financière pour financer l'apprentissage. Il prévoit une augmentation progressive du quota (*) qui est consacré exclusivement à l'apprentissage. Le taux qui est actuellement de 52 % est augmenté par paliers (53 %, 55 %, 57 %) jusqu'en 2015. Le Ministère propose de geler la part de la partie barème (*) à partir de 2012 et considère une progression de la masse salariale de la loi de finance de 4,5 % par ce qui libérerait de 50 à 90 M€ supplémentaire pour la part relative au quota et donc pour financer l'apprentissage. On constate lors d'un simple examen de ce document que ces dispositions se feront au détriment de la partie barème et donc au détriment des lycées professionnels et de tous les établissements qui dispensent un enseignement professionnel public.

Un comité de suivi est institué. Il est chargé de donner un avis sur l'évolution de la part non affectée au quota jusqu'en 2015 et pourra formuler des propositions concernant le taux du quota. On mesure là la manipulation qui risque d'en découler et les

conséquences pour nos établissements. Sa composition elle-même est source d'inquiétudes (*représentants de l'Etat, Conseillers Régionaux, représentants des organisations de salariés, représentants des chambres consulaires*).

Ce texte a reçu un avis négatif du Conseil National de la Formation Tout au Long de la Vie !

La FSU s'est opposée énergiquement à ce texte lors de la séance du CSE.

(*) *Quota : part de la taxe réservée à l'apprentissage*

Barème : part de la taxe réservée aux établissements d'enseignement

2. Texte sur les conditions de désignation des maîtres d'apprentissage

Ce texte prévoit une diminution de la durée minimale d'expérience requise pour être maître d'apprentissage. Les Ministères constatent en effet des difficultés pour les recrutements et souhaitent assouplir les dispositions afin de permettre à un plus grand nombre d'employeurs de recourir à l'apprentissage. **On ose écrire qu'il n'est pas toujours possible de disposer de salariés qui possède le même diplôme**

que celui préparé par l'apprenti ou d'une expérience d'au moins 5 années et donc que des contrats ne peuvent être conclus. **On mesure ici le fiasco de l'apprentissage** surtout dans les niveaux V et IV de formation, ce que le SNUEP-FSU à toujours expliqué. Le dogme à la vie dure, il faut augmenter le vivier à tout prix sans garantie de niveau et d'expérience. **C'est un véritable scandale !**

Le nouvel article mentionnera donc la nécessité d'être titulaire du diplôme préparé et d'au moins deux années d'expérience ou de trois années avec un niveau minimal fixé par la commission départementale de l'emploi ou par le Recteur et le Directeur régional de l'agriculture.

Nous avons compris depuis longtemps que les contenus de formation visant à acquérir de véritables qualifications n'étaient plus à l'ordre du jour. **Nous arrivons ici à l'aboutissement d'un discrédit total de l'Etat et des Ministère concernés.** On pourra donc préparer un CAP dans un Lycée avec des enseignants formés à MASTER 2 et dans l'apprentissage avec des maîtres sans diplôme et avec très peu d'expérience professionnelle. **La coupe est pleine !**

Le communiqué de presse du SNUEP-FSU

Avec la relance de l'apprentissage, le gouvernement a renoncé à l'accès de tous les jeunes à un haut niveau d'éducation, de formation et de qualification et poursuit cette politique de manière dogmatique.

En considérant l'école comme un coût et non comme un atout, le gouvernement impose un système éducatif à plusieurs vitesses. Il limite l'éducation d'une partie des jeunes à un « socle » minimal et les livre dès 16 ans au marché du travail et à la précarité.

Dans le cadre de cette énième relance de l'apprentissage, deux décrets ont été présentés au CSE du 12 Mai. Le SNUEP-FSU considère que ces deux textes sont une réelle provocation. Le premier concerne une proposition de réforme de la taxe d'apprentissage qui diminuera encore le financement de la formation sous statut scolaire. Le second porte sur une proposition de réduire la durée minimale d'expérience requise du maître de stage avec pour unique objectif l'augmentation du nombre

d'apprentis au détriment de la qualité de l'encadrement.

Le SNUEP-FSU dénonce cette politique de promotion de l'apprentissage qui se fait dans un contexte de suppressions massives de postes dans l'enseignement professionnel public et de diminution drastique de l'offre de formation sous statut scolaire.

Le SNUEP-FSU se félicite du résultat du vote du CSE qui a rejeté massivement ces deux textes et marque sa désapprobation de la politique du gouvernement. Pourtant celui-ci passe outre et poursuit sa casse de l'enseignement professionnel :

- il préfère limiter les poursuites d'étude de la majorité des jeunes qui s'orientent vers l'enseignement professionnel en généralisant le Bac Pro en 3 ans ce qui rend très difficile tout changement de voie. **Dans ce cadre,** les élèves orientés en CAP n'ont que très peu de chances de poursuite d'études en Bac Pro, tout comme les élèves de Bac Pro vers l'enseignement supérieur ;

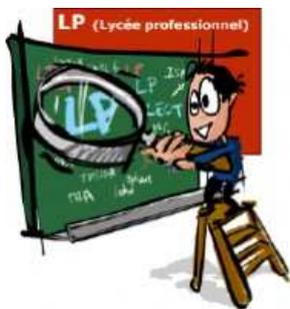
- il remet en cause une fois de plus le collège unique, décide de développer une orientation de plus en plus précoce vers l'apprentissage pour de nombreux jeunes, et privilégie une hypothétique insertion professionnelle rapide au détriment d'une

formation plus complète permettant, elle, une insertion durable et de réelles possibilités d'évolution tout au long de sa carrière professionnelle.

Cette politique néfaste a des effets déjà bien visibles :

- le nombre de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualifications est en augmentation
- les conditions d'accueil des lycéens professionnels connaissent une dégradation considérable, **tout comme** les conditions de travail des personnels.

Le SNUEP-FSU mettra tout en œuvre pour défendre le service public de formation professionnelle des jeunes, ses missions et ses personnels : **il y a urgence à redonner des moyens à l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire,** et à lui permettre d'assurer pleinement sa mission de service public. D'ores et déjà, le SNUEP-FSU lance un appel à l'ensemble des organisations syndicales, de parents et d'élèves afin de se regrouper et d'agir ensemble pour la défense de l'enseignement professionnel public et laïque.



Appel pour les Lycées professionnels

UNL - A&D - CGT - FCPE - FSU - SE-UNSA - SGEN-CFDT -
SNEP-FSU - SNES-FSU - SNUEP-FSU - SOLIDAIRES - UNSA - UNEF

Les lycéens de la voie professionnelle n'ont pas à être les laissés pour compte de l'Éducation !

L'école publique n'assure pas à tous un même droit à la réussite, l'État se désengage de l'avenir des jeunes générations, l'Éducation Nationale refuse d'assumer son rôle en n'assurant pas à tous une formation qualifiante. Rentrée après rentrée, l'écart se creuse entre lycées d'élite et lycées en difficulté, à cause de politiques de coupes budgétaires, et de réformes impossible à mettre en œuvre ou sans ambitions en termes de réussite, dépourvues de moyens. L'institution scolaire accroît la stigmatisation de certains lycéens, victimes d'une société et d'un système éducatif favorisant la reproduction sociale. Le lycée professionnel, lui, fait partie des maltraités de l'École de la République.

Alors qu'ils constituent une grande partie des lycéens, les lycéens professionnels restent les laissés-pour-compte des politiques du gouvernement.

Ils sont victimes des déterminismes sociaux dès leur orientation en fin de troisième, confrontés à des débouchés professionnels souvent précaires ou à une poursuite d'étude dans le supérieur difficile voire impossible. Le système ne cesse de leur faire comprendre qu'il n'y a pas de place pour leur avenir, ni de moyens pour leur réussite.

Rien d'étonnant, lorsque l'on regarde les politiques éducatives menées depuis des années

l'enseignement professionnel : réduction drastique du nombre de professeurs, réduction des formations proposées, augmentation des effectifs par classe, passage de quatre à trois années de formation dans toutes les filières sans respecter le rythme d'acquisition de chacun. Sous les réformes successives se dissimule la volonté implacable de faire des économies budgétaires sur le dos de dizaines de milliers de jeunes, en méprisant leurs attentes et leur droit à l'avenir. Le récent mouvement contre la réforme des retraites était une démonstration supplémentaire de l'urgence de redonner aux jeunes de réelles perspectives d'avenir, et les

lycéens en voie professionnelle sont les premiers à exprimer cette nécessité.

En signant cet appel, nous sonnons l'alarme. Nous affirmons que les lycéens de la voie professionnelle doivent pouvoir bénéficier d'une insertion professionnelle décente et d'une possibilité de poursuite d'études!

Pour cela, l'État doit repenser le lycée professionnel de manière ambitieuse et entreprendre enfin un renouveau de la voie professionnelle :

- En investissant les moyens humains et financiers nécessaires pour l'enseignement professionnel.
- En mettant en perspective l'orientation en fin de troisième et en développant de véritables passerelles entre les voies, de façon à créer les conditions pour que les conseils de classe puissent s'exprimer sur le passage ou non en classe de seconde, sans déterminer la voie, ce qui permettrait une orientation choisie en fonction du projet personnel et professionnel du futur lycéen.
- En confortant la certification intermédiaire, ce qui passe par la remise en place du diplôme national du Brevet d'Enseignement

Professionnel (BEP) au bout de 2 ans de formation.

- En mettant en œuvre une politique nationale pour amener le maximum de lycéens professionnels au niveau BAC.

- En améliorant les conditions de recherche et d'application de stages. Ce qui passe par la création de banques académiques de stages, espaces interactifs garantissant à chaque lycéen de trouver un stage et les mettant tous sur un même pied d'égalité.

- En versant aux lycéens stagiaires une somme minimale de 30 % du SMIC, au même titre que tout autre stage.

- En favorisant la mixité sociale partout sur le territoire, en faisant bénéficier aux élèves de la voie professionnelle des enseignements de philosophie et d'ECJS.

- En permettant à chaque lycéen en voie professionnelle un accès facilité aux études supérieures de son choix en priorité en BTS ; et en élargissant les débouchés professionnels par la mise en place d'une aide au premier emploi

SIGNEZ L'APPEL SUR
<http://appelpourleslyceespro.fr/>

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !



> CONCOURS 2012

BO N°19 du 12 mai 2011

Sections et options susceptibles d'être ouvertes à la session 2012 des concours de recrutement du second degré

Concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP)

Sections / options	Concours	
	externe	interne
Section arts appliqués		
option design	O	O
option métiers d'arts	O	O
Section biotechnologies		
option santé-environnement	O	O
Section économie et gestion		
option communication et organisation	O	F
option commerce et vente	O	F
option comptabilité et gestion	O	F
Section esthétique-cosmétique	F	O
Section génie civil		
option construction et économie	O	F
option construction et réalisation des ouvrages	O	O
option équipements techniques-énergie	O	O
Section génie électrique		
option électrotechnique et énergie	O	O
Section génie industriel		
option bois	O	O
option construction en carrosserie	O	F
option matériaux souples	O	F
option structures métalliques	F	O
Section génie mécanique		
option maintenance des systèmes mécaniques automatisés	O	F
option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier	O	F
Section hôtellerie-restauration		
option organisation et production culinaire	O	F
option service et commercialisation	O	F
Section langues vivantes-lettres : allemand-lettres	F	O
Section langues vivantes-lettres : anglais-lettres	O	O
Section langues vivantes-lettres : espagnol-lettres	O	F
Section lettres-histoire et géographie	O	O
Section mathématiques-sciences physiques	O	O
Section sciences et techniques médico-sociales	O	O
Section bâtiment		
option peinture-revêtements	O	O
Section conducteurs routiers	O	F

Concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE)

Concours	Concours	
	externe	interne
CPE	O	O

Dates d'inscription

Deux périodes d'inscription par internet

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

auront lieu aux dates suivantes :

• du mardi 31 mai 2011, à partir de 12 heures, au mardi 12 juillet 2011, 17 heures, heure de Paris, :

- concours externes de l'agrégation ; du Capes, du Capet, du Capeps et du CAPLP ;

- concours externe de CPE.

• du jeudi 15 septembre 2011 à partir de 12 heures, au jeudi 27 octobre 2011, à 17 heures, heure de Paris :

- concours internes de l'agrégation, du Capes, du Capet, du Capeps, du CAPLP ;

- concours interne de CPE.

Dans un contexte de suppression massive de postes (- 4 800 dans le 2nd degré pour la rentrée 2012) le ministère communique sur l'ouverture éventuelle des sessions des concours externes et internes **sans donner le nombre de places aux concours.**

Le SNUEP-FSU ne se fait aucune illusion sur le contingent 2012 en ces temps de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Le SNUEP-FSU constate le manque de lucidité du MEN qui une fois de plus ouvre des sessions sans même réellement maîtriser son vivier de contractuel. Pour exemple, il n'envisage pas de concours interne en vente alors qu'il s'agit d'une des disciplines dans laquelle il y a le plus de postes vacants et donc d'un des viviers les plus importants de CDI et CDD.

Le concours génie mécanique construction est supprimé, sans doute en application des grilles horaires des bacs qui ne mentionnent plus cette discipline. Cela met en première ligne cette discipline pour les suppressions de postes, et ne prend pas en compte les besoins dans les formations pour les Bacs EDPI, « Etude et Définition des Produits industriels ».

Nouveauté : La R.A.E.P

Le gouvernement et le MEN ont décidé hâtivement de modifier les modalités des épreuves d'admissibilité des concours internes, du Capes, Capet, CAPLP, CPE.

Le SNUEP-FSU regrette que le MEN n'ait pas pris le temps d'écouter les organisations représentatives afin de vérifier la pertinence de cette modification d'épreuve.

L'épreuve écrite d'admissibilité est remplacée par l'étude par le jury d'un dossier de **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)** établi par le candidat.

L'objet de cette épreuve aurait pour but de permettre à un grand nombre de contractuel-le-s de valoriser leurs expériences professionnelles en présentant dans des conditions précises des activités pédagogiques qui reflètent leurs investissements dans leurs métiers d'enseignant.

Le SNUEP-FSU prend acte de cette modification. Il s'agit bien là de modifier les concours internes en concours réservés voire en examens professionnelles. Ce dispositif ne s'applique pas aux AED car ils ne pourront justifier d'aucune expérience d'enseignement.

Le SNUEP-FSU considère cette modification comme une remise en cause des futurs concours réservés qui devrait voir le jour en 2013 avec l'application du protocole d'accord des non titulaires, protocole que le SNUEP avait validé.

Le SNUEP-FSU s'interroge sur l'efficacité d'une telle épreuve qui ne permettra jamais à chaque collègue précaire d'être titularisé-e (rappelons-nous le bilan du dernier Plan SAPIN).

De plus la rédaction d'un rapport d'activité ne permet pas aux correcteurs d'être objectifs et peut remettre en cause la neutralité de celui-ci. En effet, le candidat se présente dans la partie CV et le rapport peut être utilisé lors d'un oral d'admission.

Où est le caractère anonyme du concours?